

Révision de l'ombudsman à propos du carnet de voyage intitulé « La poésie des bécosses » sur Radio-Canada.ca

SOMMAIRE DE LA RÉVISION

En vertu du principe de la liberté de presse, le journaliste avait toute la latitude nécessaire pour traiter des sujets de son choix sur la base militaire de Kandahar, y compris les graffitis dans les toilettes.

Tous les journalistes de Radio-Canada sont soumis aux *Normes et pratiques journalistiques*, qu'ils écrivent un carnet sur Radio-Canada.ca ou qu'ils fassent un reportage à la télévision et à la radio. Ces normes interdisent l'opinion.

Dans son carnet de voyage intitulé « La poésie des bécosses », le journaliste a posé un jugement de valeur en utilisant de façon répétée des mots cinglants comme « bêtise humaine », « stupidités », « idioties », « niaiseries ».

Son choix de mots ne respecte pas l'esprit des *Normes et pratiques journalistiques*.

Par ailleurs, contrairement à la prétention des plaignants, l'ensemble des carnets de voyage du correspondant n'a pas dénigré le travail des soldats canadiens.

- FLQ, Fucking Loser Quebeckers
- Les Britanniques sont des moumounes
- On va s'occuper de vos femmes

Prose d'ados attardés

J'en passe et des pires.

En fait, on ne compte plus les grossièretés et stupidités (dessins obscènes troublants) écrites par des soldats en mal d'inspiration alors qu'ils se retrouvent seuls, livrés à vous savez quoi... On le sait, dans toutes les forces armées du monde, il y a beaucoup de jeunes de 18 à 20 ans qui se sont enrôlés un jour par choix ou par dépit. Mais est-ce vraiment une excuse pour s'adonner à ce genre de prose d'adolescents attardés qui dénigre bien du monde?



La dictature du prolétariat?

Vous me direz, cela ne doit certainement pas représenter la petite pensée de la majorité des militaires. Probablement... et tout le monde l'espère. Mais il reste que tout est une question d'impression. Et ceux qui s'affichent et s'expriment de façon aussi véhémement (les paroles s'envolent, les écrits restent) semblent parler pour tout le monde.

C'est comme dans tout. Ceux qui vont voter parlent pour ceux qui n'y vont pas, ceux qui ont été à la commission Bouchard-Taylor ont pris le crachoir de ceux qui n'avaient rien à y dire... C'est comme ça. Certains diront que la démocratie, c'est la dictature du plus grand nombre, ceux qui prennent la peine de crier plus fort que les autres pour se faire entendre.



Alors, que « les Canadiens sont des incompetents », les « Les Américains sont des enfoirés », et les « Retourne dans ton pays, tapette du 22e Régiment » continuent de proliférer, fermons les yeux sur ces idioties et concentrons-nous sur l'essentiel (vous savez quoi)...

Le dernier mot, je le laisse à un soldat anonyme qui, parmi toutes les niaiseries des bécoses, a écrit ceci: « À vous lire ici, je pense que nos ennemis ont plus de cohésion que nous tous ».

Rassurant... »

Le 11 février, nous avons reçu quatre plaintes sur ce carnet de voyage. Une de ces plaintes était signée par une association baptisée *L'Autre Peloton* regroupant quarante conjointes, familles de militaires, et militaires :

« (...) En mon nom personnel et au nom des membres de l'Autre Peloton, veuillez considérer les éléments suivants:

Les "reportages" de M. Arnould, notamment: la poésie des bécoses, "Club Kandahar", une base sans alcool; mais également l'ensemble de ses carnets dits de voyage, dénigrent profondément le travail de nos conjointes, les responsabilités qui en découlent ainsi que les êtres humains derrière l'uniforme.

Déjà dans le titre "Carnets de voyage", on dénote un sens profond de l'irréel de votre part. Nos conjointes ne sont pas en voyage. Ils ne profitent pas d'un tout inclus à Kandahar. Ils ne pensent qu'à sauver leur peau et à revenir au pays sains et saufs.

Il est mentionné, dans la page d'accueil des carnets, que le *journaliste "restera dans ce pays en guerre cinq semaines. Intégré à l'armée. Presque enrôlé, si on en juge par la description qu'il fait de son intégration aux Forces canadiennes dans son premier carnet."*

Comment osez-vous comparer une visite de 5 semaines, dans une base contrôlée et sécuritaire qu'est Kandahar Air Field (KAF), et l'intégration à l'Armée sans avoir vécu les longs mois de prédéploiement, sans avoir ressenti l'anxiété quant aux risques associés au départ et au métier, sans avoir vu ses enfants et sa femme pleurer, sans être allé dans une base d'opération avancée (FOB) durant de longues semaines, sans s'être promené sur des chemins que l'on sait minés, sans avoir vu des collègues exploser, sans avoir tenté de contacter sa famille durant des jours en vain, puisque les communications sont soit coupées ou impossibles?

Comment peut-il oser comparer ses aventures au Tim Hortons de KAF avec celles des hommes n'ayant jamais mis les pieds à cet endroit pour plus d'une journée mais qui dorment sous les roquettes dans une base avancée?

Comment ose-t-il s'insurger contre le délai entre la sirène avertissant de l'arrivée des roquettes alors que dans bien des endroits, celles-ci frappent sans prévenir, à toute heure, en tout lieu?

Comment peut-il oser prétendre faire un portrait réaliste de ce que vivent nos conjoints ?

Nous ne pouvons que nous désoler du peu d'égard envers nos hommes et femmes là-bas que la société Radio-Canada démontre.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir étudier notre plainte, retirer Monsieur Arnould de sa "mission" et de retirer de votre site internet toute trace de ses "reportages" (...) »

(Extrait de la plainte d'Hélène Gagnon, au nom des membres de *L'Autre Peloton*, 11 février 2008)

« La présente a pour but de vous faire part de mon indignation face au récent article de Monsieur Frédéric Arnould intitulé « La poésie des bécosses ». En tant que femme de militaire présentement déployé, mais aussi en tant que simple citoyenne, je ne peux qu'être choquée par ce genre d'article. Il me semble tout à fait inapproprié qu'un journaliste de la société d'état en poste à Kandahar n'ait trouvé mieux que ce genre de bêtise pour informer la population sur la mission en cours.

Je dois vous dire que plusieurs des articles de Monsieur Arnould projettent une image erronée sinon totalement fautive de la vie de nos soldats en Afghanistan, comme entre autre un article où la vie sur la base était comparée à celle d'un Club Med ainsi qu'une tournure de phrase qui pouvait laisser croire que nos soldats abusent de l'alcool.

Soit Monsieur Arnould n'a absolument rien compris des règlements auxquels nos militaires sont soumis, soit il a besoin d'être rapatrié chez lui au plus tôt car il ne semble pas être en mesure de reconnaître la réalité.

Nos soldats ne passent que très peu de temps sur la base de Kandahar entre deux opérations ou au retour ou départ d'un congé. Mon conjoint est en Afghanistan depuis le 10 août 2007 et il n'y est pas resté une semaine au total. La vie se passe ailleurs, sur le terrain.

Que penseront les simples citoyens en voyant ce genre d'articles? Déjà que l'opinion générale sur cette mission tend vers le négatif, cet article ne fera qu'empirer les choses. Ou serait-ce justement le but de Frédéric Arnould?

Il me semble qu'au minimum, Monsieur Arnould devrait se rétracter et écrire un article intelligent et respectueux sur la vie en Afghanistan. Sachant que des hommes et des femmes mettent leur vie en danger afin d'offrir un minimum d'aide à une population dans le besoin, Monsieur Arnould avec ses écrits manque à son devoir journalistique et d'information.

Si'il ne peut trouver mieux que ce genre de sottises, qu'il rentre chez lui. »

(Plainte de Josée Giraldeau, 11 février 2008)

Deux jours plus tard, M. Soleïman Mellali, rédacteur en chef Nouvelles, Internet et services numériques, envoie cette lettre aux plaignantes :

« Nous comprenons votre sensibilité au sujet de la mission afghane de l'armée canadienne du fait que vous êtes conjointe de militaire actuellement sur place. Nous souhaitons cependant vous assurer que notre envoyé spécial réalise son travail au mieux de ses connaissances. Mais aussi au mieux des contraintes qui lui sont imposées sur place. Vous pouvez lire à ce sujet, son carnet du 17 janvier à l'adresse suivante:
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2008/01/21/009-afghanistan-arnould-carnet1.shtml>

Comme tous les journalistes de Radio-Canada, Frédéric Arnould s'astreint aux normes et pratiques journalistiques en vigueur à Radio-Canada. Il n'a jamais été dans son intention de choquer ou de heurter la sensibilité de nos lecteurs et téléspectateurs, encore moins de donner une image dégradante de l'armée canadienne. Ses reportages en font foi. Vous pouvez vous en faire une idée précise en les visionnant à l'adresse suivante:

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2008/01/18/014-Afghanistan-Arnould-reportages.shtml>

D'autre part, il convient de faire la distinction entre ses reportages et son carnet de voyages. Dans ces textes, notre envoyé spécial explique d'emblée, en introduction, son intention et sa bonne foi :

« N'y voyez pas de commentaire, d'analyse ou d'opinion. Juste des petites cartes postales écrites au gré de ce que moi et Michel, mon caméraman, vivrons. »

Il ajoute également :

« Des petits moments dramatiques, drôles, un exutoire pour pensées ou pour des moments qui n'ont pas leur place dans les reportages diffusés dans les radiojournaux et les téléjournaux. Chaque chose à sa place... Ces carnets n'ont qu'une seule prétention: lever un léger voile sur les coulisses, l'envers du décor. En suivant les vagues d'émotion ressenties en nous et parmi les soldats. Des rires, des sourires, des pleurs, des sanglots, des bêtises, des erreurs, des remises en question, des doutes, des forces, des faiblesses... Comme n'importe qui, nous sommes humains... Ces carnets, c'est tout ça... »

Vous pouvez lire le texte complet le préambule à ces carnets de voyage à l'adresse suivante:

<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2008/01/18/013-Afghanistan-Arnould-carnet.shtml> (...) »

Le 14 puis le 19 février, les plaignantes me font savoir qu'elles sont insatisfaites de cette réponse et elles réclament une révision :

« (...) Oui Monsieur Arnould porte des jugements de valeur et je ne vois pas ce qu'il y a de drôle dans le fait de traiter les militaires de prolétaires et d'adolescents attardés. J'y vois un jugement de valeur étalé sur le site internet de Radio-Canada.

Monsieur Arnould assume que les écrits ont été faits par des militaires étant donné que ceux-ci, selon lui, font partie du prolétariat. Il assume aussi que ces mêmes militaires ont entre 18 et 20 ans et sont entrés dans l'armée par dépit (assumant aussi que les Forces armées canadiennes acceptent n'importe qui dans leurs rang).

Laissez-moi vous faire remarquer que Frédéric Arnould a lui-même eu accès à ces toilettes. Pourquoi n'a-t-il pas assumé que des journalistes tels que lui auraient pu écrire sur les murs? Des caméramans? Des employés civils? Non. Monsieur Arnould a conclu que les militaires en étaient responsables puisqu'il porte un jugement de valeur sur ces gens (...) »

(Extrait de la réponse de Josée Giraldeau, 14 février 2008)

« (...) Votre responsabilité, votre devoir, est de vous assurer qu'en tout temps, peu importe le genre littéraire ou l'exutoire choisi, vos journalistes respectent non seulement les normes et pratiques de Radio-Canada (que nous soupçonnons d'être très peu élevées compte tenu de votre approbation envers les propos tenus) mais également de l'éthique journalistique. L'éthique, nous vous le rappelons, est constitué d'un ensemble de principes moraux et de valeurs.

Il nous est impossible de croire qu'un article sur la "poésie des bécosses" dans lequel les militaires sont comparés à des ados attardés ou à des prolétaires, dignes représentants de la bêtise humaine soit non seulement nécessaire mais également conforme à quelque norme éthique que ce soit (...) »

(Extrait de la réponse d'Hélène Gagnon au nom de *L'Autre Peloton*, 19 février 2008)

La révision de l'ombudsman¹

Le contexte

D'entrée de jeu, il faut dire que les carnets de voyage de Frédéric Arnould étaient une première du genre sur le site Internet de Radio-Canada. La plate-forme Radio-Canada.ca est en pleine expansion, et elle tente régulièrement de nouvelles expériences.

La directrice générale de l'Internet et des services numériques, Geneviève Rossier, rappelle toutefois qu'on a souvent demandé dans le passé aux correspondants de livrer des chroniques plus personnelles, tout ce qui n'a pas forcément sa place dans des reportages télé et radio, dans lesquels chaque seconde est comptée.

¹ Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Mme Rossier, auparavant reporter, se rappelle avoir fait elle-même ce genre de chronique en direct à la radio, alors qu'elle couvrait en Arabie Saoudite la première guerre du Golfe en 1990.

J'ai relu les chroniques web les plus récentes, écrites par Jean-Michel Leprince au Venezuela, celles de Céline Galipeau en Inde et celles de Jean-François Bélanger à Kandahar. Les styles varient d'un reporter à l'autre. Céline Galipeau et Jean-François Bélanger utilisent le « je » et livrent leurs impressions, leurs réactions sur ce qu'ils voient et sur ce qu'ils vivent. Jean-François Bélanger raconte sa première attaque à la roquette sur la base de Kandahar et il s'interroge sur l'utilité d'un journalisme encadré par les militaires et coupé de la population locale afghane.

Mais aucun de ces correspondants n'a livré plus de deux ou trois chroniques par périple. La participation au web est d'ailleurs facultative pour les journalistes. Ils décident s'ils ont le temps et/ou la volonté d'écrire en plus de faire leurs reportages.

Les « carnets de voyage » de Frédéric Arnould sont donc une première en ce sens qu'il a envoyé 19 textes sur différents sujets en un mois à Radio-Canada.ca. Ces chroniques quasi-quotidiennes s'ajoutaient à ses reportages plus classiques diffusés dans les bulletins de nouvelles radio et télévision. Il faut dire que Frédéric Arnould et son caméraman ont passé cinq semaines à la base de Kandahar, ils ne sont sortis qu'une seule fois. Ils ont donc disposé d'un peu plus de temps que d'autres équipes pour prendre le pouls des soldats stationnés à la base. Il y a d'ailleurs eu une certaine réflexion sur ce que ce voulaient ces carnets puisque M. Arnould a écrit un texte de présentation dont voici un extrait :

« (...) N'y voyez pas de commentaire, d'analyse ou d'opinion. Juste des petites cartes postales écrites au gré de ce que moi et Michel, mon caméraman, vivons. Des petits moments dramatiques, drôles, un exutoire pour pensées ou pour des moments qui n'ont pas leur place dans les reportages diffusés dans les radiojournaux et les téléjournaux (...) »

La liberté de presse

Les plaignantes s'objectent au traitement, mais aussi aux sujets choisis par M. Arnould dans ses carnets, que ce soit l'absence d'alcool à la base, le restaurant Tim Hortons ou les graffitis dans les toilettes. Tout en comprenant la sensibilité particulière des femmes de militaires à ce qu'on écrit sur les conditions de vie de leur conjoint, le journalisme est basé sur un principe fondamental : il s'agit de la liberté de traiter de toutes les questions, sans exception.

La liberté de presse est garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Aucun sujet n'est tabou, même s'il déplaît à une partie de l'auditoire. Cela vaut pour les insultes écrites sur les murs des toilettes, si la Rédaction considère qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt public.

« La libre circulation des idées et des opinions est une des principales sauvegardes de la liberté des institutions. » (III, 1,C)

« La société ne remplirait pas son mandat si elle limitait la portée de ses reportages dans le but de ne troubler personne ni de ne déranger aucune institution (...) » (III, 4, 4.1)

Les conjoints de militaires ont bien sûr le droit d'exprimer leur désaccord avec les choix éditoriaux de Radio-Canada mais, en aucun cas, ils ne peuvent dicter quels sujets seront couverts à la base de Kandahar.

« (...) Les médias subiront parfois des moments de tension de la part de certains groupes sociaux pour avoir reflété la réalité et montré les choses telles qu'elles sont. Cela ne devrait pas empêcher Radio-Canada de poursuivre sa tâche primordiale d'informer le public, aussi longtemps qu'elle adhère à ses principes journalistiques. » (III, 4, 4.2)

Je n'ai donc pas l'intention de mettre en cause l'à-propos, la pertinence d'écrire un texte sur tel ou tel sujet. Les journalistes travaillant à Kandahar sont déjà soumis à la censure militaire, il n'est pas question pour moi de leur faire la leçon sur le genre de sujet qui se prête à un carnet de voyage. J'évaluerai uniquement si ce carnet intitulé « La poésie des bécosses » contrevient ou non aux *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Les Normes et pratiques journalistiques de la Société Radio-Canada (NPJ)

Que les journalistes de Radio-Canada fassent un reportage à la télévision, à la radio, un carnet politique sur Radio-Canada.ca ou un carnet de voyage à partir d'un coin exotique du monde, ils sont soumis aux mêmes règles, celles contenues dans les *NPJ*.

On peut lire dans le chapitre consacré à la nouvelle plate-forme qu'est l'Internet :

« Le journalisme en ligne de Radio-Canada (...) obéit aux mêmes règles contenues dans les Normes et pratiques journalistiques. » (IV, C)

C'est la seule phrase qui est consacrée à ce vaste sujet. Elle date de janvier 2001 et il est clair que, depuis ce temps, de nouvelles formes de textes journalistiques sont apparues sur Radio-Canada.ca, soit les carnets (ou *blogs* en anglais), de natures politique, économique, sociale et judiciaire, écrits régulièrement par une dizaine de journalistes de la radio et de la télévision et les carnets de voyage, une forme encore plus personnelle de chronique.

Dans ces carnets, les journalistes écrivent de temps en temps à la première personne du singulier et ils oscillent parfois entre l'opinion, le commentaire et l'analyse. Soleïman Mellali admet qu'il n'est pas toujours facile de tracer la frontière entre ces genres. Ce n'est pas surprenant. Les reporters, libérés du carcan du reportage d'une ou deux minutes, se sentent plus libres de faire part de leurs impressions, d'écrire sur les coulisses du pouvoir, les à-côtés de l'actualité, sur le processus journalistique. Ils essaient aussi de susciter un débat car les internautes sont invités à réagir à ces carnets. Les interventions-citoyennes sont filtrées par un modérateur, tel que stipulé dans les *NPJ*.

Avant le lancement de ces carnets le 2 octobre 2006, Geneviève Rossier, alors directrice de l'Information à l'Internet, avait écrit un document de réflexion, distribué au carnetiers. En voici quelques extraits :

« (...) Les cinq journalistes des Carnets de Radio-Canada.ca se donnent comme mission d'analyser les enjeux complexes, d'expliquer et de ré-expliquer l'actualité chaude, de décortiquer le langage politique, de souligner les contradictions dans les discours publiques, et de jeter un éclairage neuf sur les choix de société.

Les Carnets de Radio-Canada.ca ne seront ni de l'opinion, ni de l'éditorial, de la morale, du commentaire, des préjugés ou des préférences personnelles.

La mission éditoriale des Carnets s'impose d'elle-même à ceux et celles d'entre nous qui avons accès aux questions et aux réflexions quotidiennes que les auditeurs et téléspectateurs nous acheminent. Les gens ont soif d'information supplémentaire cohérente et claire sur les enjeux, les manchettes et les nouvelles que nous diffusons à la radio, sur le WEB et à la télé. Le service public que nous sommes a un devoir de la leur livrer. »

Normes et pratiques journalistiques et les Carnets de Radio-Canada.ca

Voici les principaux passages des normes qui s'appliquent aux Carnets.

Page 53 :

« La rigueur doit permettre au journaliste de surmonter ses préjugés et partis pris. Le professionnalisme, pour un journaliste, ce n'est pas tant l'absence d'opinions ou d'émotions que la capacité de les reconnaître et de s'en distancier, pour présenter l'information de façon objective. »

Page 102 :

« Dans l'intérêt de la compréhension d'un événement, il est légitime que le reporter replace la nouvelle dans sa juste perspective. »

Page 102 :

« Les mises en contexte et les analyses ont comme seul objectif de permettre à l'auditoire, qui compte sur la presse audiovisuelle comme principale source d'information, de comprendre le mieux possible les événements et les problèmes et d'en apprécier la portée. »

Page 128 :

« La présence de Radio-Canada en ligne offre aux Canadiens la possibilité de discuter publiquement des sujets du jour. Grâce à l'utilisation de babillards, de groupes de discussion, du courrier électronique et d'autres outils interactifs, les sites de Radio-Canada peuvent créer des forums publics qui permettent de discuter, d'exprimer des opinions et de dialoguer. »

Aucun de ces passages n'entre en collision avec les Carnets, au contraire. Les Normes et Pratiques indiquent bien que nous avons le devoir d'expliquer et de mettre en contexte, sans se laisser emporter par nos opinions personnelles. C'est justement le mandat que nous souhaitons remplir avec les Carnets. De plus, la section des Normes et Pratiques qui traitent expressément du journalisme en ligne dit que Radio-Canada a le devoir d'offrir aux Canadiens la possibilité de discuter d'interagir et de dialoguer »

L'intention et les règles entourant la naissance de ces carnets sont donc clairs. Les internautes ont le droit d'exprimer leur opinion, pas les journalistes. On a mis en place un filet de sécurité, puisque les textes sont relus par un réviseur avant d'être publiés. Cependant, il y a parfois un certain décalage entre la réalité de ces carnets et les *NPJ*, qui ne laissent aucune place à l'opinion ou aux tendances personnelles :

Le reporter « (...) doit fonder sur une recherche soignée l'explication des antécédents d'une information, sans exprimer ni refléter son opinion ou ses tendances personnelles. En d'autres mots, il doit savoir se détacher de ses vues personnelles (...) » (IV,1.1.2)

Pour être équitable, ce glissement vers l'opinion et les impressions personnelles s'observe aussi à l'occasion dans les commentaires que les journalistes chargés des analyses font à la radio et à la télévision, souvent en direct, en dehors de leur reportage enregistré.

« La poésie des bécosses »

Frédéric Arnould me dit qu'il avait carte blanche pour écrire ses carnets de voyage. Aucune directive particulière ne lui a été donnée avant qu'il parte pour Kandahar. La directrice générale, Geneviève Rossier, précise qu'il avait en effet une grande liberté quant au choix des sujets mais que, comme tout journaliste d'expérience, Frédéric Arnould devait savoir qu'il était soumis aux *NPJ*. Un journaliste expérimenté à Montréal, Richard Raymond, était chargé de relire ces carnets, de faire les corrections, si nécessaire, et de les mettre en ligne sur Radio-Canada.ca. Il dit ne pas avoir reçu de consignes particulières de son supérieur sur la façon de corriger ces carnets. M. Raymond ne cache pas qu'il apprécie ce genre de texte : « c'est un carnet sur la vie », dit-il, « une vue de l'intérieur, un endroit où on peut laisser le reporter parler, c'est ça l'enrichissement du contenu sur le web. »

Richard Raymond n'a fait que des corrections mineures aux 19 carnets de Frédéric Arnould. Il juge que M. Arnould a une très bonne plume. C'est Richard Raymond qui a choisi les sous-titres « Prose d'ados attardés » et « La dictature du prolétariat? » dans le carnet intitulé « La poésie des bécosses ». M. Raymond n'a jamais senti que M. Arnould « allait trop loin » ou qu'il était irrespectueux. Même jugement de la part du rédacteur en chef Soleïman Mellali. Selon lui, M. Arnould n'a pas émis d'opinion : « C'est un journaliste qui a constaté quelque chose », dit-il, « il a imagé son carnet en véhiculant des impressions ».

Le journaliste a-t-il dénigré les militaires?

Il est essentiel de faire ici la distinction entre le sujet du carnet et le traitement du sujet. La politique journalistique demande aux responsables des émissions de ne pas heurter sans raison les sensibilités des auditoires; le bon goût est de mise. Toutefois, il y a des exceptions :

« (...) Il y a des cas où, pour refléter la réalité, on ne doit pas retrancher d'un compte rendu certain langage, certaines scènes de violence ou de sexe qu'on éviterait normalement (...) » (IV, B, 4)

Dans ce cas-ci, M. Arnould devait donner des exemples de ces insultes écrites dans les toilettes s'il voulait parler de cette question. Il l'a fait au début de sa chronique, en avertissant les lecteurs du caractère cru de ces graffitis. Il n'est pas le premier journaliste à relever que dans les différentes armées du monde et dans les zones de combats, les blasphèmes et les blagues de mauvais goût sont répandues, question d'évacuer un peu la pression.

« (...) Le gouvernement n'a pas de statistiques là-dessus, mais un pourcentage élevé de soldats américains blasphèmement régulièrement (...) ont des tatouages et des images de femmes nues et ont hâte de se saouler quand ils sont en permission (...) »

(*Blog* du journaliste Will Higgins, Indianapolis Star, 26 février 2008)

Dans un autre *blog* de CBC, écrit par une journaliste à Kandahar, on avance même une théorie pour expliquer ces graffitis vulgaires dans les toilettes de la base. En 2006, à la suite de la mort de sept soldats en neuf jours, deux femmes militaires ont confié à la journaliste Carolyn Dunn qu'elles voulaient sortir au plus vite de cet enfer.

« (...) Bien sûr, ces deux femmes ne sont pas les seules à penser ainsi. Je ne peux confirmer cela indépendamment, mais les journalistes masculins me disent que de temps en temps les militaires se défoulent sur les murs des toilettes. Je vous épargne les détails, mais disons que les écrits sur les murs des toilettes sont osés et expriment de réelles frustrations (...) »

(*Blog* « Kandahar Dispatches » de Carolyn Dunn, 14 août 2006, cbc.ca)

Il est intéressant de noter que Mme Dunn n'a pas la même perception de ces graffitis que M. Arnould. Pour elle, il s'agit peut-être d'un exutoire à une trop grande pression, à une situation difficile à vivre.

Quand il a écrit cette chronique, Frédéric Arnould était à la base depuis près de trois semaines. Il m'explique que ce sujet est venu sur la table quand il a commencé à en parler avec certains soldats qui trouvaient cette littérature grotesque, car elle les faisait passer pour des « demeurés » et perpétuait une vision assez pathétique et ridicule des militaires. Il a donc senti qu'il y avait là un sujet anecdotique, qui faisait partie de ce qu'on trouve sur une base militaire.

On peut ne pas aimer le sujet, mais Frédéric Arnould a effectué un travail journalistique pour décrire une réalité qui l'a frappé dans les toilettes.

Un reporter expérimenté comme lui, qui a passé plusieurs jours avec les soldats a le droit d'en arriver à des conclusions basées sur ses observations. C'est le propre du journalisme. Il n'a pas, ce faisant, dénigré tous les soldats. Il a pris bien soin de parler « des » soldats en mal d'inspiration qui ont écrit ces grossièretés. Il est difficile de croire, comme le dit une plaignante, que sur une base militaire, ce ne sont pas des soldats qui se défoulent sur les murs des toilettes.

La confusion est possible chez le lecteur quand il lit cette phrase :

« On le sait, dans toutes les forces armées du monde, il y a beaucoup de jeunes de 18 à 20 ans qui se sont enrôlés un jour par choix ou par dépit. Mais est-ce vraiment une excuse pour s'adonner à ce genre de prose d'adolescents attardés qui dénigre bien du monde? »

Contrairement à ce qu'une plaignante avance, il n'a pas écrit que les jeunes s'enrôlent par dépit, mais que les jeunes s'enrôlent « par choix ou par dépit ». C'est très différent, et c'est sans doute vrai.

Toutefois, la juxtaposition de cette phrase et de la suivante laisse trop de place à l'interprétation. Certains pourraient croire que ce sont les jeunes soldats de 18 à 20 ans qui écrivent cette prose. Impossible de le savoir, bien sûr, on n'a aucune preuve de l'âge des « écrivains ». Par ailleurs, le sous-titre « La dictature du prolétariat? », ajouté à Montréal, n'a rien à voir avec le propos de M. Arnould.

Dans son texte, le journaliste utilise le mot « grossièretés » et l'expression « prose d'adolescents attardés » pour décrire ce qu'il voit. Ce n'est pas une opinion. Ce choix de mots est difficilement contestable. Ces écrits rappellent ceux que l'on retrouve dans les toilettes d'écoles secondaires et ils reflètent une certaine immaturité de la part de leurs auteurs.

Là où j'éprouve un malaise, c'est dans l'utilisation **répétée** de mots cinglants comme « bêtise humaine », « stupidités », « idioties », « niaiseries ». Si ce sont des militaires qui posent ce jugement sur les graffitis, Frédéric Arnould aurait dû le mentionner. Il n'était pas tenu de donner les noms des militaires à qui il a parlé, mais il aurait pu simplement écrire « des soldats m'ont dit que... ». Étant donné l'absence totale d'attribution, M. Arnould semble poser un jugement de valeur tranchant. L'accumulation de qualificatifs frappants équivaut à un jugement de valeur. En ce sens, il ne respecte pas la notion d'équilibre incluse dans les *NPJ* de Radio-Canada.

Il est indéniable que la mission canadienne à Kandahar est un sujet délicat, et ce n'est pas faire de la censure que d'éviter d'en remettre. Le choix de mot du journaliste sur le terrain est discutable, celui qui devait réviser sa copie n'a pas corrigé le tir. Ces graffitis sont sans nul doute des grossièretés, mais ils constituent peut-être aussi une forme d'exutoire face à une situation intenable.

La directrice générale de l'Internet, Geneviève Rossier, insiste sur le fait que M. Arnould n'a rien inventé et que sa chronique est pertinente. Elle reconnaît toutefois que le journaliste aurait peut-être pu attribuer certains propos à des militaires et qu'il aurait pu utiliser un ou deux qualificatifs de moins.

Il est évident que ce carnet de Frédéric Arnould ne présente pas l'armée sous son meilleur jour. Mais le journaliste n'est pas là pour faire la promotion des soldats. Il est là pour refléter la réalité, pour être témoin de ce qu'il constate. La réalité, c'est qu'il y a des soldats qui écrivent des propos offensants dans les toilettes.

Les plaignantes de *L'Autre Peloton* ne dénoncent pas seulement le texte intitulé « La poésie des bécosses », mais l'ensemble des carnets de M. Arnould qui, à leur avis, « dénigrent profondément le travail de nos conjoints ». J'ai relu tous les carnets du journaliste. Certains sont plus sérieux, d'autres plus légers. Je ne vois pas en quoi parler de l'interdiction de consommer de l'alcool dénigre les militaires. Au contraire, cela nous indique que les soirées doivent être longues et qu'il n'y a pas beaucoup de possibilités d'évasion. Ces textes anecdotiques ont le mérite de nous rappeler que ces militaires sont des êtres humains avec leurs besoins, leurs forces et leurs faiblesses. Le carnet intitulé « Club Kandahar » décrit les quelques possibilités de distractions sur la base en tentant d'y injecter un peu d'humour. On peut aimer ou non le style de Frédéric Arnould, mais il n'est qu'un des nombreux journalistes qui ont passé par Kandahar depuis quelques années et qui ont parlé du fameux Tim Horton, du *boardwalk*, et de bière à 0.5% d'alcool.

La majorité de ces carnets sont d'ailleurs plutôt sérieux : Frédéric Arnould explique les contraintes imposées aux journalistes par l'armée, le fonctionnement en pool des médias, l'état d'esprit des soldats afghans en formation, les alertes à la roquette, les communications par Internet entre les soldats et leurs familles, les attentes interminables, l'ennui, la fatigue des soldats, l'horreur des attentats.

L'avenir

Étant donné les critiques que ces chroniques ont suscitées, le rédacteur en chef Soleïman Mellali dit que, si c'était à refaire, il aurait une discussion avec le journaliste sur le terrain pour comprendre sur quoi il se basait pour écrire son texte à propos des graffitis dans les toilettes. M. Mellali a révisé tous les carnets de M. Arnould qui ont suivi avant de les mettre en ligne.

Désormais, avant de commander une série de carnets de voyage, la directrice générale de l'Internet, Geneviève Rossier, s'assurera qu'il y ait une discussion entre les responsables du web et le correspondant afin que les règles du jeu soient claires pour tout le monde.

C'est d'autant plus important que Radio-Canada a la volonté de faire participer davantage les journalistes à ce nouveau dialogue que constitue le web. Et cela peut prendre différentes formes : récemment, un correspondant radio a proposé de mettre en ligne un diaporama de son dernier voyage.

Conclusion

Contrairement à la prétention des plaignants, l'ensemble des carnets de voyage de Frédéric Arnould n'a absolument pas dénigré le travail des militaires canadiens à Kandahar.

Par ailleurs, dans le carnet intitulé « La poésie des bécoses » l'utilisation répétée de qualificatifs tranchants constitue un jugement de valeur, ce qui ne respecte pas l'esprit de la politique journalistique. La plainte est donc en partie fondée, sur ce dernier point seulement.

Je prends note de la résolution de la direction de l'Internet et des services numériques de mieux encadrer à l'avenir ceux qui écrivent et corrigent des carnets de voyage.

L'Internet est un espace de grande liberté, Radio-Canada.ca cherche à se distinguer en offrant de nouveaux produits journalistiques. Or, en innovant, un nouveau genre de journalisme émerge qui est parfois en décalage avec les *Normes et pratiques journalistiques*. Il serait temps de réfléchir à ce phénomène pour que les journalistes des différentes plate-formes soient sur la même longueur d'ondes.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
2008-03-18

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques (NPJ)*, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman .

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est donnée au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.